

détermination et à l'indépendance; son rôle consiste également à aider les parties en cause à déterminer rapidement et efficacement les modalités de l'accession à l'indépendance de Belize selon les vues exprimées aux conférences des Chefs de Gouvernement du Commonwealth et en accord avec la Charte et les résolutions pertinentes de l'ONU. Le comité est aussi chargé de faire des recommandations et d'apporter toute l'aide possible dans la poursuite des objectifs fixés.

Océan Indien

31. Reconnaissant l'intérêt particulier que présente l'Océan Indien pour un nombre important de pays du Commonwealth et conscients de la volonté commune des pays littoraux et des arrière-pays entourant l'océan Indien, aussi bien que de la communauté internationale, de faire de cette région une zone de paix internationale et de coopération régionale, les Chefs de Gouvernement ont réitéré leur intérêt et leur soutien à la cause de la paix, de la stabilité et du développement de la région de l'océan Indien. Dans ce contexte, ils ont constaté avec satisfaction les récents développements laissant présager que les grandes puissances voient maintenant d'un oeil différent la désignation de l'océan Indien comme zone de paix. L'intensité des activités navales des grandes puissances dans l'océan Indien de même que l'établissement et l'agrandissement de leurs installations militaires dans cette région ont soulevé de sérieuses inquiétudes chez les Chefs de Gouvernement. Ces derniers ont demandé à toutes les nations de travailler à l'application des résolutions de l'ONU déclarant l'océan Indien zone de paix. Ils ont